

**Voeu présenté au conseil d'administration
du Lycée André Maurois d'Elbeuf, le mardi 10 février 2026
par la liste des personnels d'éducation, intersyndicale et sympathisants.**

Par ce texte, nous voulons pointer :

- **la communication chaotique du ministère** au moment du très attendu CSA ministériel qui définit le nombre de postes d'enseignants dans les différentes académies : moins 150 postes annoncés en Normandie dans un premier temps, puis, dans la même semaine, moins 118, suite à la médiatisation par les syndicats d'une situation pire que prévue – pour qu'au final, le ministre présente l'annonce initiale comme une « erreur ».
- **la suppression massive de postes dans l'Académie.**
Nous connaissons l'argument de la baisse démographique globale qui repose sur des données factuelles pour les années à venir mais, à l'heure actuelle, il s'agit bien dans l'Académie de Normandie de l'équivalent de 5 lycées en moins (500 postes – pour l'ensemble du secondaire), en quatre rentrées (de 2023 à 2026) et le taux d'encadrement des élèves est en baisse. Sur le secteur d'Elbeuf (et au-delà), nous continuons de penser qu'à une époque où l'on en demande toujours plus à l'école, et dans un contexte social difficile (IPS de l'établissement bas – IPS très bas des collèges du secteur – pourcentage élevé de boursiers – faible mobilité des élèves et étudiants), de meilleures conditions de travail et d'études ne sont pas un luxe. Le H/E de l'établissement est bas, ce qui interroge au regard du public accueilli. L'établissement a perdu au moment de la réforme Blanquer des effectifs préférentiels (32-33 élèves en classe de seconde et première – en lien avec le pourcentage de CSP défavorisées), des effectifs qui, particulièrement sur le niveau de seconde et en série technologique, permettaient un travail plus efficace.
- **la hausse des HSA au lycée Maurois** (1,2 point de plus pour la rentrée 2026)
- **l'affaiblissement des instances** à tous les niveaux, en lien avec plusieurs facteurs.
Concernant le lycée Maurois, le constat est le suivant : la proposition de DHG l'année dernière à la même période était en complet décalage avec les données définitives en juin – les données semblent, donc, insincères, alors qu'il y a peu encore, le rectorat savait présenter des prévisions réalistes. Concrètement, pour la rentrée prochaine, à nouveau, les projections ne semblent pas correspondre à la réalité : 9 classes de première générales prévues (50 élèves en plus qu'à la rentrée 2025) pour une trentaine d'élèves de plus, montant de seconde - à l'inverse, 2 classes de première STMG, alors que l'effectif depuis des années tourne autour de 100 élèves (pour composer trois classes surchargées) comme cela a été expliqué lors de l'audience du 16 janvier, demandée par le chef d'établissement.
- **la crainte, dans ces conditions, du manque de visibilité pour les établissements publics d'Elbeuf, au moment de l'ouverture du lycée de Bourg Achard**, lorsque les enjeux seront plus importants pour les postes des enseignants.

Nous voulons dire :

- notre attachement au vote du TRMD en janvier - février à partir de données fiables que le rectorat doit être en mesure de fournir.
- notre inquiétude face à l'augmentation des HSA et, au regard de cette situation, la demande qu'elles s'ajustent aux souhaits des équipes et des personnes concernées.
- notre attachement au maintien de l'équilibre des différents pôles d'enseignement dans l'établissement.
- l'importance de meilleures conditions de travail et d'études qui permettent, à l'avenir, de ne pas mettre davantage à mal la mixité sociale, dans la perspective de l'ouverture du Lycée de Bourg Achard et conformément à la volonté de se battre contre le déterminisme social, affiché en audience par le Rectorat.
- notre attachement au maintien de l'offre existante dans les établissements publics d'Elbeuf, dans un contexte où la Région finance le privé au-delà de ses obligations.

Petit glossaire pour les familles et les élèves – si besoin :

- CSA : comité social d'administration
- IPS : indice de position sociale
- H/E : nombre d'heures affectées à un établissement divisé par le nombre d'élèves
(« coût » en heures d'un élève)
- HSA (heures supplémentaires à l'année)
- CSP : catégories socio-professionnelles
- TRMD : tableau de répartition des moyens donnés